



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Espaces naturels

Question écrite n° 43841

Texte de la question

M. Martin Malvy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la situation du Fonds de gestion de l'espace rural. Ce fonds, créé par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, constitue un levier efficace pour le maintien des paysages et permet une véritable valorisation de l'espace par les agriculteurs et la reconnaissance de leurs investissements en temps et en labour. Les actions initiées dans ce cadre visent à lutter contre la déprise agricole par l'installation de jeunes agriculteurs, l'entretien des prairies, des alpages ou encore la réhabilitation des vergers traditionnels. Or, des informations concordantes laissent envisager une absence totale de financement du Fonds de gestion de l'espace rural pour 1997. La disparition de cet outil de développement prometteur ruinerait les aspirations et les efforts déjà consentis par les agriculteurs et constituerait un aveu explicite de l'abandon de toute velleite d'aménagement de l'espace rural. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin de garantir la pérennité du Fonds de gestion de l'espace rural.

Texte de la réponse

Dans le cadre de l'examen du budget du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation par l'Assemblée nationale, l'intervention des députés a permis, par voie d'amendement, d'abonder le FGER à hauteur de 100 millions de francs. Par ailleurs, les crédits délégués en 1996 (483 MF) et encore non utilisés, feront l'objet d'un report sur 1997 pour un montant de l'ordre de 100 à 150 millions de francs. Dans ces conditions, le Fonds de gestion de l'espace rural disposera de ressources lui permettant de financer les actions les plus intéressantes. Le Fonds de gestion de l'espace rural constitue un outil efficace d'intervention en faveur des agriculteurs en vue de l'entretien et de la réhabilitation d'espaces ruraux. Mais, au-delà du prochain exercice, il est certain que, pour faciliter la conduite d'une politique à long terme dans ce domaine, nous devons réfléchir à une méthode qui lui permette de disposer de ressources plus stables.

Données clés

Auteur : [M. Malvy Martin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43841

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 1996, page 5349

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6282